

**SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 117 / LPO / 1**

---

**DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE DE LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine de Monsieur Alain BOUGRAIN DUBOURG, Président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en date du 27 novembre 2018, demandant à la CNDP une mission de suivi et de conseil méthodologique.

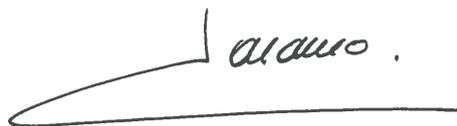
après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

La Commission désigne Madame Mélanie GOFFI pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès de la Ligue de protection des oiseaux, afin de les aider à mieux comprendre les principes et conditions minimales de déroulement, de prise en compte et de restitution des résultats des consultations publiques en ligne.

La Présidente



Chantal JOUANNO